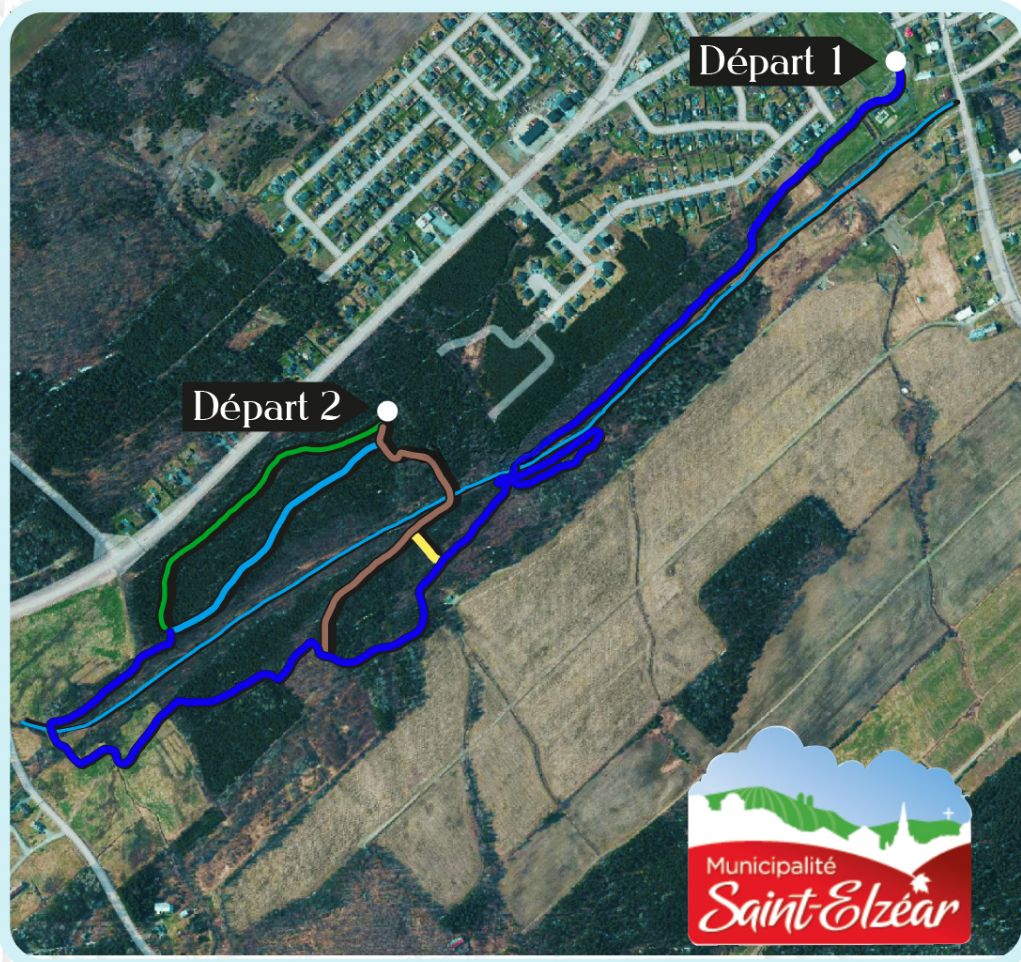




SENTIERS

Sentier de L'ÉTINCELLE	0.6 km	
Sentier BELLEVUE	0.5 km	
Sentier du MÉANDRE	2.9 km	
Sentier de la PASSERELLE	0.6 km	
Sentier de la RIVIÈRE	74 m	

RÈGLEMENTS

- Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps
- Les excréments de vos animaux doivent être ramassés
- Les déchets doivent être ramassés et déposés dans les poubelles
- Les feux sont interdits
- Les véhicules tout terrain sont interdits
- La signalisation des sentiers doit être respectée

À noter que les sentiers sont uniquement accessibles en période hivernale!

Merci de votre compréhension et bonne randonnée!